



Bruxelles, le 2 février 2024
(OR. fr)

5673/2/24
REV 2 COR 1
OJ CRP1 4

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Europa, Bruxelles

2 février 2024 (9:30)

CORRIGENDUM N° 1 À LA VERSION RÉVISÉE N° 2 DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Les points ci-après sont libellés comme suit:

Points sans débat (I)

Affaires générales

Nouveau point

61. Règlement établissant la plateforme "Technologies stratégiques pour l'Europe" (STEP)
Mandat de négociation avec le Parlement européen



6035/1/24 REV 1
CADREFIN

Nouveau point

62. Règlement établissant la facilité pour l'Ukraine
Mandat de négociation avec le Parlement européen



6036/1/24 REV 1
CADREFIN



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission